

Faculté des lettres et sciences humaines
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : 819-821-7211
Télécopieur : 819-821-7238

PHI 778 — Séminaire de philosophie antique

Savants infréquentables : les philosophes au ban de la cité

Mardi de 13 h à 15 h 50, A3-131/L1-2637

Professeur :

Benoît Castelnérac

Courriel :

benoit.castelnerac@usherbrooke.ca

OBJECTIF

Faire apprécier le monde de l'Antiquité à l'étudiante et l'étudiant par une lecture lente et profonde soit d'un auteur, soit d'un thème; le séminaire fera aussi voir l'actualité de l'Antiquité par son enseignement moral et par ses analyses métaphysiques et sociales.

CONTENU

Ce séminaire porte sur la position des Philosophes de la Grèce antique *face* à la Cité et à sa Justice. Surtout quand elle tourne au détriment des Philosophes, ce qui arrive la plupart du temps. Les épisodes en lien avec la mort, l'exil, l'autodafé, etc. sont nombreux et ponctuent la vie des philosophes parmi les plus célèbres. Une série de personnages (Anaxagore, Protagoras, Socrate, Platon, Isocrate, Démosthène, Zénon, Archytas, etc.) a dû se confronter aux « institutions » de la Cité sous la forme des cultes, des savants, des experts et des puissants.

Pour saisir cette « dynamique », les informations sont à la vue de tous : les fragments des « présocratiques » (pour Protagoras, Anaxagore, Zénon, Archytas...), *Les Œuvres de Platon* (pour Socrate, et Platon), *La vie des philosophes illustres et leur doctrine* (de Diogène Laërce), et les textes des rhéteurs comme Gorgias, Démosthène, Antiphon, et Isocrate, mais il faut savoir où regarder.

Le contenu principal du Séminaire est formé des « fragments de textes » pertinents.

Nous verrons aussi :

- 1) La méthodologie.

Les travaux se basent sur l'interprétation des textes à partir du thème du Séminaire et d'une sélection propre à chaque personne. Ils suivent la méthode du « commentaire de texte » en histoire de la philosophie (connaissances historiques, discussion philosophique).

Chaque personne sera amenée à construire un parcours de recherche menant à la production du travail final. Les modalités des travaux (oraux, écrits) seront présentées au début de la session.

2) Le contexte historique

Pour saisir les rapports des philosophes avec la cité, un point est central, comprendre les rapports de force entre le pouvoir politique et la classe des savants. Cela suppose une connaissance élémentaire des notions de Cité, de citoyen, des droits et des responsabilités de chacun, et une recherche ciblée sur les façons dont les « institutions de la Cité » peuvent faire régner l'ordre.

3) Les doctrines philosophiques

Chaque philosophe de cette histoire a ses propres « doctrines ». Qu'elles soient reliées directement ou indirectement à ses mésaventures, ses positions intellectuelles ne peuvent être ignorées. Elles font partie de l'histoire. Il s'agit de savoir si elles ont eu des conséquences directes ou non sur leurs accusations et leurs déboires.

ÉVALUATION

2 présentations orales — 30%

1 texte de synthèse sur le matériel présenté en cours (10 pages) — 25%

1 texte de recherche sur des sujets à déterminer au cours du séminaire (20 pages) — 45%

PLAN DU COURS

— Introduction (26 août)

Lecture du plan de cours. Organisation du séminaire : dates des oraux et des travaux écrits, méthodologie, synthèse des objectifs et du contenu.

— Séances 1-4 (2, 9, 16, 23 septembre)

600 à 450 av. J.-C.

L'émergence d'une culture savante dans les cités grecques. La place et les fonctions des savants dans la cité. Le portrait général des oppositions entre les philosophes et leur cité : sujets d'accord, sujets de friction.

Hésiode, Pythagore, Xénophane, Héraclite.

— Séances 5-10 (7, 14, 28 oct., 4, 11 nov.)

450 à 400 av. J.-C.

Une nouvelle classe de savants : les sophistes. L'arrivée des philosophes dans la tradition intellectuelle. Les points de rupture avec les « institutions civiques ».

Anaxagore, Protagoras, Antiphon, Socrate, Zénon, Archytas.

— Séances 11-14 (18, 25 nov., 2, 9 déc.)

400 à 300 av. J.-C.

Les retombées intellectuelles : la poursuite de la tradition. Les procès pour « Corruption de la jeunesse » chez les philosophes, et les textes écrits à ce sujet.

Platon, Isocrate, Démosthène, Hipparchia, Carnéade

— Séance 15 (16 déc.)

Discussions pour le travail final.

BIBLIOGRAPHIE PRIMAIRE

Platon, *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion.

Les écoles présocratiques, Paris, Gallimard (coll. Pléiade).

Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, Paris, Le Livre de Poche.

Démosthène, *Sur la couronne*, Paris, Belles Lettres (coll. Classiques en poche).

Isocrate, *Discours* (vol. III), Paris, Belles Lettres (coll. Budé).

BIBLIOGRAPHIE SECONDAIRE

Une liste de titres pertinents pour chaque rencontre sera fournie à l'avance.

APPLICATION DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

1. Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du [Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages](#), une valeur pouvant aller jusqu'à 15% d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.
2. Nous vous invitons à lire attentivement le document informatif sur l'intégrité intellectuelle (page suivante), à visiter la [page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle](#), onglet Apprentissage et réussite de la section Étudiant dans le site Internet de l'Université, et à effectuer le [Quiz antiplagiat](#).

Veuillez également prendre connaissance de la section 9 du [Règlement des études](#), portant sur la discipline. Le Règlement se trouve sur le site Internet du bureau du registraire.

L'utilisation d'intelligence artificielle générative est interdite à moins d'une autorisation formelle de la personne enseignante et dans ce cas, l'utilisation doit être conforme au *Règlement des études*.

Tout cas de plagiat ou toute autre manœuvre visant à tromper mènera au dépôt d'une plainte auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté, en vertu de la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne, des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui ou du contenu, de toute forme, généré par un système d'intelligence artificielle (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source et la référence adéquate);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute forme d'aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle), pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel non autorisé de toute forme (incluant le matériel numérique et celui généré par un système d'intelligence artificielle) avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web, d'un contenu de toute forme généré par un système d'intelligence artificielle, ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets; Document d'information;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- obtenir de l'aide non autorisée, incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle, pour une production évaluée;
- utiliser du matériel non autorisé généré par un système d'intelligence artificielle avant ou pendant une production évaluée;
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

AUTREMENT DIT : MENTIONNEZ VOS SOURCES

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
A+	92 à 100 %	4,3	Excellent
A	87 à 91 %	4,0	
A-	84 à 86 %	3,7	
B+	81 à 83 %	3,3	Très bien
B	78 à 80 %	3,0	
B-	75 à 77 %	2,7	
C+	72 à 74 %	2,3	Bien
C	69 à 71 %	2,0	
C-	66 à 68 %	1,7	
D+	63 à 65 %	1,3	Passable
D	60 à 62 %	1,0	
E	0 à 59 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>